

MAIRIE DE CHAMPIS
Conseil Municipal du 08 avril 2024
Procès-verbal

~~

Séance ordinaire

~~

Nombre de conseillers en exercice	14
Nombre de présents	09
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	13

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril 2024, à 19 heures 00,
le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 21 mars 2024, s'est réuni au lieu ordinaire
sous la présidence de Monsieur Denis DUPIN, Maire en exercice.

Présents : Mesdames LE MOULT, SOBOZYNSKI, MAYER, DREVET et MIGNOT
 Messieurs DUPIN, GAILLARD, BASSET, ABANOZIAN,

Excusés : Messieurs ARGHITTU, LADREYT, DROGUET, DAMIENS et FRAISSE

Monsieur DROGUET a donné procuration à Monsieur GAILLARD
Monsieur ARGHITTU a donné procuration à Madame MIGNOT
Monsieur FRAISSE a donné procuration à Madame LE MOULT
Monsieur LADREYT a donné procuration à Monsieur DUPIN

1 : DESIGNATION DE SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur GAILLARD Guy est désigné secrétaire de séance.

2 : APPROBATION PV DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

3 : Délibération N° 04/2024 amortissement des subventions d'équipement (achat d'un réfrigérateur pour la cantine de l'école d'Alboussière Champis).

En application des dispositions prévues à l'article L 2321-2-28° du CGCT, les subventions d'équipement versées par la collectivité sont obligatoirement amorties lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

S'agissant de l'enrichissement du patrimoine de la commune d'Alboussière et non de la collectivité de Champis, les fonds propres de la section d'investissement de la collectivité relative à la subvention versée de 2 245.68 € pour l'achat d'un réfrigérateur pour la cantine de l'école d'Alboussière Champis en 2020 doit être reconstitué via l'amortissement.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Municipal d'amortir sur 1 an en 2024 le compte 204 qui s'élève à 2 245.68 €.

Le montant de l'annuité qui s'élève en dépense à 2 245.68 € sera inscrit au compte 681 « dotations aux amortissements des immobilisations », compensé par un crédit au compte 2804 « subventions d'équipement versées ».

Les crédits budgétaires seront inscrits au budget 2024.

POUR : 13 dont 4 procurations CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4 : Délibération N° 05/2024 approbation du compte de gestion du budget principal.

Madame Angélique SOBOZYNSKI expose au conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget principal du SGC Service de Gestion Comptable de Privas.

Le Conseil Municipal constate que le compte de gestion de 2023 de Monsieur MOREAU CSC des Finances Publiques de Privas est identique au compte administratif 2023 dressé par Monsieur le Maire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal
Approuve le compte de gestion de gestion de l'exercice 2023 du budget principal.

POUR :13 (dont 4 pouvoirs) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5 : Délibération N° 06/2024 approbation du compte administratif du budget principal.

Le Conseil Municipal sous la présidence d'Angélique SOBOZYNSKI, après s'être fait présenter le budget communal de l'exercice 2023 arrête les résultats définitifs :

Le compte administratif de la commune dégage :

un excédent en section de fonctionnement pour un montant de : + **16 371.95 €**

et en section d'investissement un déficit pour un montant de : - **144 184.58 €**

Hors de la présence du Maire, le compte administratif qui enregistre les identités de valeurs avec le compte de gestion du comptable public est arrêté par le conseil municipal.

POUR :12 dont 4 procurations CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6 : Délibération N° 07/2024 affectation des résultats.

Collectivité CHAMPIS 05200	DELIBERATION N° 07 - 2024 du 08 Avril 2024 sur l'affectation du résultat 2024 visant à intégrer : - les résultats 2023 du BA Garnier dissous par délibération du Du 4 septembre 2023 n° 15/2023	Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 9 Nombre de suffrages exprimés : 13 Votes Pour : 13 Contre : 0																																																																																												
L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Denis DUPIN, délibère sur le compte administratif de l'exercice considéré après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice.		Date de la convocation : 21 mars 2024 Date de la séance : 8 avril 2024																																																																																												
1* Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :																																																																																														
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">LIBELLE</th> <th colspan="2">FONCTIONNEMENT</th> <th colspan="2">INVESTISSEMENT</th> <th colspan="2">ENSEMBLE</th> </tr> <tr> <th>DEPENSES OU DEFICIT</th> <th>RECETTES OU EXCEDENT</th> <th>DEPENSES OU DEFICIT</th> <th>RECETTES OU EXCEDENT</th> <th>DEPENSES OU DEFICIT</th> <th>RECETTES OU EXCEDENT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résultats clôture du budget Coquelicot</td> <td></td> <td>144 580.77</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Résultats reportés budget général</td> <td></td> <td>388 207.34</td> <td></td> <td>177 319.20</td> <td></td> <td>565 526.54</td> </tr> <tr> <td>Total résultats reportés =</td> <td></td> <td>532 788.11</td> <td></td> <td>177 319.20</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Opérations de l'exercice</td> <td>467 203.66</td> <td>483 575.61</td> <td>252 316.15</td> <td>108 131.57</td> <td>719 519.81</td> <td>591 707.18</td> </tr> <tr> <td>Totaux</td> <td>467 203.66</td> <td>1 016 363.72</td> <td>252 316.15</td> <td>285 450.77</td> <td>719 519.81</td> <td>1 301 814.49</td> </tr> <tr> <td>Résultat de clôture BG</td> <td></td> <td>549 160.06</td> <td></td> <td>33 134.62</td> <td></td> <td>582 294.68</td> </tr> <tr> <td>Résultats clôture du budget Garnier</td> <td>4 903.42</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>4 903.42</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Résultats cumulés</td> <td>472 107.08</td> <td>1 016 363.72</td> <td>252 316.15</td> <td>285 450.77</td> <td></td> <td>577 391.26</td> </tr> <tr> <td>Résultat de clôture cumulé</td> <td></td> <td>544 256.64</td> <td></td> <td>33 134.62</td> <td></td> <td>577 391.26</td> </tr> </tbody> </table>	LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE		DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	Résultats clôture du budget Coquelicot		144 580.77					Résultats reportés budget général		388 207.34		177 319.20		565 526.54	Total résultats reportés =		532 788.11		177 319.20			Opérations de l'exercice	467 203.66	483 575.61	252 316.15	108 131.57	719 519.81	591 707.18	Totaux	467 203.66	1 016 363.72	252 316.15	285 450.77	719 519.81	1 301 814.49	Résultat de clôture BG		549 160.06		33 134.62		582 294.68	Résultats clôture du budget Garnier	4 903.42				4 903.42		Résultats cumulés	472 107.08	1 016 363.72	252 316.15	285 450.77		577 391.26	Résultat de clôture cumulé		544 256.64		33 134.62		577 391.26	<table border="1"> <tr> <td>Besoin de financement</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excédent de financement</td> <td>33 134.62</td> </tr> <tr> <td>Restes à réaliser</td> <td>27 600.00</td> </tr> <tr> <td>Besoin de financement des restes à réaliser</td> <td>27 600.00</td> </tr> <tr> <td>Excédent de financement des restes à réaliser</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Besoin total de financement</td> <td>5 534.62</td> </tr> <tr> <td>Excédent Total de financement</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2* Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de</td> <td>544 256.64</td> </tr> </table>	Besoin de financement		Excédent de financement	33 134.62	Restes à réaliser	27 600.00	Besoin de financement des restes à réaliser	27 600.00	Excédent de financement des restes à réaliser		Besoin total de financement	5 534.62	Excédent Total de financement		2* Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	544 256.64
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE																																																																																									
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT																																																																																								
Résultats clôture du budget Coquelicot		144 580.77																																																																																												
Résultats reportés budget général		388 207.34		177 319.20		565 526.54																																																																																								
Total résultats reportés =		532 788.11		177 319.20																																																																																										
Opérations de l'exercice	467 203.66	483 575.61	252 316.15	108 131.57	719 519.81	591 707.18																																																																																								
Totaux	467 203.66	1 016 363.72	252 316.15	285 450.77	719 519.81	1 301 814.49																																																																																								
Résultat de clôture BG		549 160.06		33 134.62		582 294.68																																																																																								
Résultats clôture du budget Garnier	4 903.42				4 903.42																																																																																									
Résultats cumulés	472 107.08	1 016 363.72	252 316.15	285 450.77		577 391.26																																																																																								
Résultat de clôture cumulé		544 256.64		33 134.62		577 391.26																																																																																								
Besoin de financement																																																																																														
Excédent de financement	33 134.62																																																																																													
Restes à réaliser	27 600.00																																																																																													
Besoin de financement des restes à réaliser	27 600.00																																																																																													
Excédent de financement des restes à réaliser																																																																																														
Besoin total de financement	5 534.62																																																																																													
Excédent Total de financement																																																																																														
2* Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	544 256.64																																																																																													
<p>3* Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;</p> <p>4* Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;</p> <p>5* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.</p> <p>Ont signé au registre des délibérations Mmes LE MOULT MAYER DREVET MIGNOT ET SOBOZYNSKI Messieurs DUPIN ABANOZIAN BASSET GALLARD ;</p> <p>M. Droguet a donné procuration à M. Gallard ; M. Arghittu a donné procuration à Mme Mignot ; M. Fraisse a donné procuration à Mme Le Mout ; M. Ladreyt a donné procuration à M. Dupin ;</p> <p>Denis DUPIN Maire de CHAMPIS</p>																																																																																														

7 : Délibération N° 08/2024 approbation du compte de gestion Budget Garnier lotissement le Souledomati.

Madame Angélique SOBOZYNSKI expose au conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget annexe le SOULEDOMATI du SGC Service de Gestion Comptable de Privas

Le Conseil Municipal constate que le compte de gestion de 2023 de Monsieur MOREAU CSC des Finances Publiques de Privas est identique au compte administratif 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve le compte de gestion de gestion de l'exercice 2023 du budget annexe le Souledomati

POUR :13 dont 4 procurations CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8 : Délibération N° 09/2024 approbation du compte administratif Budget Garnier lotissement le Souledomati.

Le Conseil Municipal sous la Présidence d'Angélique SOBOZYNSKI après s'être fait présenter le budget annexe du lotissement de l'exercice 2023 arrête les résultats définitifs :

Le compte administratif de la commune dégage :

un déficit en section de fonctionnement pour un montant de : - **10 791.90 €**

un excédent en section d'investissement pour un montant de : + **10 791.90 €**

Hors de la présence du Maire, le compte administratif qui enregistre les identités de valeurs avec le compte de gestion du comptable public est arrêté par le conseil municipal.

POUR : 12 dont 4 procurations CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9 : Délibération N° 10/2024 vote des taux d'imposition 2024.

Le Conseil Municipal sous la Présidence d'Angélique SOBOZYNSKI après s'être fait présenter le budget annexe du lotissement de l'exercice 2023 arrête les résultats définitifs :

Dans un décret paru au Journal Officiel 16 communes d'Ardèche dont Champis qui connaissent un « déséquilibre marqué » entre l'offre et la demande de logements ont la possibilité de majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 3 % exceptionnellement cette année, sans toucher aux autres taxes. Ainsi Champis peut bénéficier de la majoration spéciale de 0.56 points avec un plafond de sa TH à 8.42 %

Ainsi après avoir délibéré (POUR : 12 dont 4 procurations, CONTRE : 1, ABSTENTION : 0) le Conseil Municipal décide d'appliquer les taux 2024 suivants :

Taxes	Taux 2023	Taux 2024
Taxe foncière bâti	30.66 %	30.66 %
Taxe foncière non bâti	50 %	50 %
Taxe habitation	8.20 %	8.42 %

10 : Délibération N° 11/2024 subventions 2024.

Après examen par la commission des finances, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer aux associations les subventions suivantes pour l'année 2024

ACCA	110 €	LES BIENHEUREUX DE CHAMPIS	400 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	170 €	Association Biboffreloula	110 €
AMICALE LE GRANDE PRE	510 €	FOOT ALBOUSSIÈRE CHAMPIS	110 €
ANCIENS COMBATTANTS	220 €	Association Joyeux Séjour Dépaysant	110 €
APACH	1 000 €	RELAIS ALIMENTAIRE SAINT PERAY	550 €
BOULES	110 €	SOU DES ECOLES ALBOUSSIÈRE CHAMPIS	1 350 €
Club ULM les Champivolants	110 €	Les Boucles Drôme Ardèche	500 €
VELO CLUB DE VERNOUX	100 €	Association ASPN 07	200 €
BOXING CLUB	110 €	TENNIS CLUB	460 €
CALAC	170 €	UCA ALBOUSSIÈRE CHAMPIS	220 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

ACCEPTENT la proposition de Monsieur le Maire,
AUTORISENT Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions.

POUR : 13 dont 4 procurations CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11 : Délibération N° 12/2024 vote du budget primitif 2024 budget communal.

Après avoir exposé les notions de base relatives au budget communal et afin d'avoir une meilleure compréhension des enjeux budgétaires, Angélique Sobozynski, conseillère déléguée en charge des finances présente le budget principal de la commune, les sections s'équilibrent comme suit :

Le budget principal de la commune s'équilibre

En section de fonctionnement pour un montant de
1 026 616.64 €

En section d'investissement pour un montant de
959 220 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

ADOPTENT le budget primitif de la commune (voté au niveau des chapitres).

POUR : 13 dont 4 procurations CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

12 : Divers

➤ Nomination aux fonctions de secrétaire général de mairie :

La loi N° 2023-1380 du 30 décembre 2023 vise à revaloriser le métier de secrétaire de mairie. A compter du 1^{er} janvier 2024, le Maire d'une commune de moins de 3 500 habitants, doit juridiquement procéder à la nomination d'un agent exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie. Les conditions d'ancienneté requises dans l'exercice des fonctions liées au secrétariat de mairie sont ainsi respectées par Stéphanie DESBOS LAURENT exerçant depuis 19 ans à la mairie de Champis, Denis DUPIN signe l'arrêté de nomination de cet agent aux fonctions de secrétaire général de mairie à compter du 1^{er} janvier 2024.

➤ Concerts / animations : été 2024 :

Fête du Village organisée par APACH : le samedi 8 juin 2024 Champis la Bâtie

Répétitions publiques en extérieur de l'Harmonie de Saint Péray et de l'école de Musique :
Le Jeudi 13 juin 2024 Champis la Bâtie

Concert organisé par APACH : le vendredi 5 juillet 2024 Champis Théâtre de verdure

Concert : Ménage à 3 : le vendredi 12 juillet 2024 Champis Théâtre de verdure

Concert organisé par APACH : le vendredi 19 juillet 2024 Champis Théâtre de verdure

Concert musique d'été par la CCRC : le jeudi 25 juillet 2024 Champis Théâtre de verdure

Concert : Alain Hiver chante Moustaki : le samedi 27 juillet 2024 Champis Théâtre de verdure

Concert organisé par APACH : le vendredi 30 août 2024 Champis Théâtre de verdure

➤ Élections européennes : 9 juin 2024 :

Les élections européennes permettent aux citoyens européens de désigner leurs représentants au Parlement européen. Pour la France, elles auront lieu le 9 juin 2024



Vérifier votre inscription électorale : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

Ce service vous permet de :

- savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit(e)
- connaître l'adresse de votre bureau de vote
- connaître votre numéro national d'électeur
- savoir si vous avez des procurations en cours
- télécharger votre attestation d'inscription sur les listes électorales



➤ **Juré d'assises :**

Alain LADREYT va participer pour la commune de Champis à la réunion qui aura eu lieu à Cornas le lundi 27 mai à 18h30 afin de désigner par tirage au sort les électeurs de Champis susceptibles d'être juré pour 2025.

➤ **Bois Cros de Réaux**

La coupe de bois est désormais terminée, un chantier de nettoyage aura lieu le samedi 27 avril à partir de 9h30.

Prochaine séance du conseil municipal :

Le lundi 06 mai 2024 à 19 h salle du conseil à Champis

La séance est levée à 21h00

Le Secrétaire de Séance
Guy Gaillard

Le Maire
Denis DUPIN

Liste des délibérations :

Point N°	N° de la délibération	Libellé de la délibération	
1		Désignation d'un secrétaire de séance	
2		Approbation PV de la dernière séance	Unanimité
3	04-2024	Amortissement des subventions d'équipement (Achat d'un réfrigérateur pour la cantine de l'école d'Alboussière Champis en 2020)	POUR : 13 dont 4 procurations CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
4	05-2024	Approbation du compte de gestion du budget principal	POUR : 13 dont 4 procurations CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
5	06-2024	Approbation du compte administratif du budget principal	POUR : 12 dont 4 procurations CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
6	07-2024	Affectation du résultat du budget principal	POUR : 13 dont 4 procurations CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
7	08-2024	Approbation du compte de gestion budget annexe lotissement Souledomati	POUR : 13 dont 4 procurations CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
8	09-2024	Approbation du compte administratif du budget annexe lotissement Souledomati	POUR : 12 dont 4 procurations CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
9	10-2024	Vote des taux d'imposition 2024	POUR : 12 dont 4 procurations CONTRE : 1 ABSTENTION : 0
10	11-2024	Subventions 2024	POUR : 13 dont 4 procurations CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
11	12-2024	Vote du budget primitif 2024 budget communal	POUR : 13 dont 4 procurations CONTRE : 0 ABSTENTION : 0